

N°7 - 2023

la lettre mensuelle



Commune de La Chapelle-de-Brain

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08/12/2023

Présents : M. MORISOT Yann, Maire - Mmes : DUTEMPLE Karine, MARTEL Jeannick, PLANÇON-PROVOST Fabienne - MM : DANET Tony, GÉRARD Michel, LAGOUTE Lionel, LAMENISOT Yoann, RANDONNET Sébastien.

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme HEUZÉ Céline à Mme PLANÇON-PROVOST Fabienne, M. MOUROUX Grégoire à M. MORISOT Yann

Absent(s) excusé(s) : Mme LEFEVRE Marie-Christine, Mme TESSIER Delphine, M. DAVAL Rodolphe

Secrétaire de séance : Mme MARTEL Jeannick

Délibération 2023/092 – Tarifs de location des salles à compter du 01/01/2024 :

Monsieur le Maire présente la proposition de la commission bâtiments concernant la révision des tarifs de location des salles communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOpte les modifications des tarifs des salles à compter du 01/01/2024 comme suivant :

TARIFS des LOCATIONS		SALLE ESPACE LOISIRS			LE COURTIL	BRAIN SUR VILAINE		
		Grande Salle « La Mine d'Or »	Petite Salle « Les Perrières »	Totalité	Totalité	Grande Salle « L'Abbaye »	Petite Salle « Les Pêcheurs »	Totalité
FORFAIT 2 JOURS	Commune	300 €	255 €	470 €	85 €	215 €	130 €	300 €
	Hors Commune (part. ou asso)	480 €	415 €	710 €		345 €	210 €	485 €
Vin d'honneur		60 €	60 €		40 €	50 €	50 €	
ANNEXES								
		Cuisine				50 €		
CAUTIONS								
Caution Bâtiment		800 €			800 €	800 €		
Caution Ménage		100 €			100 €	100 €		
Gratuité pour les manifestations ouvertes au public								
Association communale		! Toute réservation de salle doit être effectuée par l'association auprès des services de la mairie						

A NOTER A VOS AGENDAS :

- Accueil des nouveaux habitants : Samedi **10 février 2024 à 10h**, mairie annexe de Brain-sur-Vilaine. Les nouveaux-nés ainsi que toutes les personnes arrivées sur la commune durant l'année **2023** sont conviés.
- Voeux du Maire : Vendredi **12 janvier 2024 à 19h**, salle Espace loisirs.

Le Conseil Municipal vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année.

Prochaine séance du Conseil Municipal : Vendredi 16 février 2024 à 19h30

Mairie de la Chapelle-de-Brain - 02.99.70.20.03 - mairie@lachapelledebrain.fr

Web : www.lachapelledebrain.fr - Instagram : #lachapelledebrain

Horaires d'ouverture Mairie et Agence Postale Communale :

Lun-Mer-Jeu : 9h-12h30 / Mar : 9h-12h30 et 13h-17h30 / Ven : 9h-12h30 et 13h-16h30

Horaires d'ouverture Médiathèque : 02 99 70 13 95 / mediatheque.lachapelle2@gmail.com

Mer : 14h30-18h / Jeu : 16h-18h30 / Ven : 16h-18h / Sam : 10h30-12h30

Délibération 2023/093 – Budget - Décision modificative n°2 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2023 sont insuffisants. En effet la commune de Langon a régularisé deux années de participation pour les frais de fonctionnement de l'école publique où sont inscrits des élèves originaires de notre commune. Cette dépense n'étant pas prévue au budget 2023, il est nécessaire de prévoir une décision modificative.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la décision modificative suivante :

Dépenses fonctionnement - chapitre 65 - compte 6558 : + 21 000 €

Dépenses de fonctionnement - chapitre 11 - compte 615221 : - 21 000 €

Délibération 2023/094 – NEOTOA : augmentation des loyers au 01/01/2024 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que NEOTOA va appliquer une augmentation de ses loyers.

Pour les loyers à la relocation des logements appartenant à notre organisme : NEOTOA révisé les loyers, en 2024 comme les années précédentes, en fonction de la variation de l'IRL du 2ème trimestre 2023, soit une hausse de 3.5 % au 1er janvier 2024 des loyers plafonds.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'augmentation de 3.5 % pour l'année 2024 appliquée par NEOTOA dans le cadre de la révision des loyers.

Délibération 2023/095 – Convention de partenariat avec la Protection Civile :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de conventionner avec l'Association Départementale de Protection Civile d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde. Cette convention a pour objet de définir le concours que peut apporter la Protection Civile d'Ille-et-Vilaine à notre commune dans ce cadre.

La Protection Civile 35 met à disposition des personnels bénévoles et des matériels associatifs pour des missions en rapport avec l'objet de l'association et relevant de son agrément de sécurité civile. A titre d'exemples, les moyens de l'association peuvent être engagés pour mener à bien des actions de vigilance (avant l'événement) : reconnaissance, alerte de la population, pendant la phase d'urgence : évacuation des personnes, hébergement d'urgence, recherches et après la phase d'urgence : déblaiement, approvisionnement, accompagnement de la population

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de conventionner avec la Protection Civile d'Ille-et-Vilaine pour un concours dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Il est également précisé qu'en parallèle à cette convention, l'ensemble du personnel communal recevra au premier trimestre 2024 une formation aux premiers secours (PSC1) et une formation incendie.

Une formation grand public aux «gestes qui sauvent» sera également proposée à toute personne de la commune le souhaitant. Cette formation sera gratuite et sur inscription auprès de la mairie. Les dates des formations possibles seront communiquées en début d'année 2024.

Délibération 2023/096 – Convention d'objectifs pluriannuelle avec la Fédé:

La délibération fait suite à la présentation ce jour du bilan de la convention d'objectifs par les représentants de la Fédé, concernant l'organisation du Centre de Loisirs et de l'Espace Jeunes en lien avec la Commune de Renac.

La précédente convention, convenue pour une durée de trois ans, expire au 31 décembre 2023.

--> à suivre

Délibération 2023/096 – Convention d’objectifs pluriannuelle avec la Fédé (suite) :

Par délibération en date du 26 mai 2015, le Conseil Municipal a souhaité mettre en place une politique Enfance/Jeunesse avec la Fédé du Pays de Redon et en intercommunalité avec la commune de Renac.

La Fédé du Pays de Redon propose aux communes de renouveler cet engagement par la signature d’une convention d’objectifs pluriannuelle « Enfance-Jeunesse » pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026. Le montant prévisionnel de la participation s’élève pour l’année 2024 à 39 859 euros pour la commune de La Chapelle-de-Brain.

Après en avoir délibéré et à l’unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la Fédé une convention d’objectifs pluriannuelle pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026 avec un montant prévisionnel de participation de 39 859 euros pour l’année 2024,
- DEMANDE que la convention soit assortie des conditions suivantes :
 - > L’augmentation prévisionnelle du budget global de 15000 euros doit être effectivement utilisée pour un recrutement d’un animateur en CDI,
 - > Le montant supplémentaire de la première année sera au prorata du nombre de mois relatif à cette date d’embauche,
 - > Les éventuelles augmentations des années suivantes devront être au maximum calées sur l’inflation

Délibération reportée – Redon Agglomération - Police de la publicité extérieure :

La délibération est retirée de l’ordre du jour et est reportée au prochain Conseil Municipal car devant être prise uniquement à partir de janvier 2024.

Questions diverses : Installation d’une plateforme pour cigognes :

Suite aux différents incidents ayant eu lieu à Lezin sur le nid de cigognes situé sur le poteau EDF, Monsieur le Maire propose au conseil municipal l’installation d’une plateforme à cigognes sur une parcelle communale de la Rousselais. Le coût proposé de cette installation par l’association ACROLA s’élève à 1050 €.

Le conseil Municipal approuve cette installation à l’unanimité. La plateforme devrait pouvoir être installée d’ici fin janvier sur le terrain communal.

----- **Fin de séance** -----

----- Les Actualités et Informations du mois -----

Collecte de sapins de Noël

Comme l’année dernière, une collecte de sapins de Noël sera mise en place sur la commune dès début janvier **jusqu’au 21 janvier 2024**. Les personnes sont invitées à venir déposer leur sapin soit sur la place de l’église de la Chapelle, soit place des Ormeaux à Brain, à l’emplacement qui sera prévu à cet effet.

Les sapins coupés collectés seront transformés en paillage pour les parterres communaux, les sapins en pot pourront être replantés sur un terrain communal.

ATTENTION AUX ARNAQUES ET AUX CAMBRIOLAGES :

Des nombreux cas d’arnaques à domicile ou de cambriolages sont recensés sur tout le département et sur notre territoire en ce moment.

SOYEZ TRES VIGILANTS !

Recherche ou mise à disposition de terrains à cultiver

Les personnes souhaitant mettre des parcelles ou petits terrains à disposition d'autres qui souhaiteraient les cultiver à titre privé ou les personnes recherchant ce type de jardins peuvent se manifester en mairie afin d'être mis facilement en relation.

Rappel sur les Points d'apport volontaire :

Nous rappelons que la commune dispose de plusieurs points d'apports volontaires pour les papiers, verres et vêtements. Ces points sont situés aux endroits ci-dessous :

- Salle Espace Loisir (parking) : Verre, Papiers et Vêtements
- Salle de Brain-sur-Vilaine (cour) : Verre
- Rue du Murier à Brain : Verre et Papiers
- Rangoulas (proche services techniques) : Verre et Papiers

Tout dépôt de déchets ou d'objets autres que ceux prévus par ces points de collectes et déposés au pied des conteneurs est assimilé à un dépôt sauvage sur le territoire communal et, de ce fait, est verbalisable. Les déchetteries ou recycleries du territoire sont habilitées à recevoir ces autres déchets ou objets.

Il est également rappelé que les poubelles d'apports situées dans les parcs ou sur les places ne sont destinées qu'aux apports occasionnels liés aux visiteurs. Elles ne se substituent **en aucun cas** aux poubelles des particuliers ou aux points d'apports volontaires.

Les ateliers Numérique



Thème : LES ARNAQUES SUR INTERNET

suivi d'une information sur l'atelier numérique

Mardi 9 janvier à 14h30
Mairie
4 rue de la mairie – Chapelle de Brain

A destination des retraités de 60 ans et plus
Contact : Médiathèque - 02 99 70 13 95

CONFÉRENCE GRATUITE

POUR BIEN VIEILLIR

BRETAGNE

Ensemble, les caisses de retraite s'engagent

CLIC REDON
Centres locaux d'information et de coordination
Associations Agglo Bretagne Sud

Les Mulots

LA CHAPELLE DE BRAIN

l'Assurance Retraite

Centre de services à la personne

ircantec
La retraite complémentaire publique

CNRAFL
Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales

Chapelle de Brain

Ille & Vilaine
LE DÉPARTEMENT

ars
Association pour le Renouveau de la Santé



5, rue Jacques Prado - BP 30123 - 35601 REDON Cedex
Tél. : 02 99 72 17 46 - Fax : 02 99 72 47 07
E. mail : lafed@lafede.fr www.lafede.fr

La Fédé est une association d'éducation populaire dont l'action en faveur du développement local rayonne sur l'ensemble du territoire du Pays de Redon. Avec son équipe de professionnels, elle est impliquée dans le champ de l'animation enfance/jeunesse/famille/adulte, du sport et des activités de plein air, de l'action culturelle, de l'insertion sociale et professionnelle, des séjours adaptés pour personnes en situation de handicap mental.

Aujourd'hui, dans le cadre d'un accueil de loisirs enfance-jeunesse, elle est à la recherche d'un(e) :

ANIMATEUR(TRICE) ENFANCE-JEUNESSE
A pourvoir dès janvier 2024

MISSIONS	Sous la responsabilité de la directrice de l'accueil de loisirs, votre mission consistera à : <ul style="list-style-type: none">- l'élaboration et l'animation d'un programme d'animation enfance les mercredis.- l'élaboration et l'animation d'un programme d'animation jeunesse à chaque période de vacances scolaires.
DIPLOMES	- Animation : niveau minimum CPJEPS ou équivalence souhaité
QUALITES REQUISES	- Bon relationnel. - Autonome. - Sens de l'organisation et rigueur sont des qualités indispensables. - Curieux(se) et réactif(ve), vous avez le goût du travail en équipe. - Permis B et véhicule indispensable.
CONDITIONS GÉNÉRALES	- Contrat CDI mi-temps modulé : 40h vacances scolaires et 10h hors vacances scolaires - Salaire : 976€ brut/mois, indice 280 de la convention collective de l'animation (Eclat).
AUTRES	- Lieux de travail principaux : Renac et La Chapelle de Brain (35). - Secteur d'activité : Animation. - Etablissement de 48 salariés.

→ Délai de dépôt des candidatures : **vendredi 12 janvier 2024**

→ Entretien : **mardi 16 janvier 2024**

→ Candidatures à adresser à l'attention de : Madame Solenne CHEVRIER, Co-directrice

→ Sur l'adresse mail suivante : solenne.chevrier@lafede.fr

Ateliers numériques - précision:

La réunion présentée ci-dessus «les Arnaques sur internet» va également présenter les ateliers numériques qui auront lieu à la médiathèque sur 10 séances, les jeudis, de 14h à 16h, du **18 janvier au 04 avril 2024**.

Ces ateliers, à destination des retraités sont gratuits. Ils ne pourront avoir lieu qu'avec un minimum de 8 inscrits (pré-inscriptions possibles à la médiathèque). Il est nécessaire de participer à ce premier atelier pour suivre les suivants.